Adapeila
une existence digne pour chacun

Retour sur saisine

du groupe de réflexion éthique de l'Adapeila

« Comment accompagner l'expression de la sexualité de la personne, en respectant ses besoins et son intimité, tout en garantissant :

- ***le respect des autres personnes accompagnées,***
- ***le respect du cadre professionnel,***
- ***et le respect des droits fondamentaux ? »***

Validation Juin 2026
Par le Groupe de Réflexion
Ethique de l'Adapeila

I - OBJET DE LA SAISINE ET MÉTHODOLOGIE UTILISÉE PAR LE GREA

La situation exposée au GREA concerne une personne adulte accompagnée dans un foyer d'accueil médicalisé. Cette personne présente des comportements de masturbation fréquents, notamment dans les espaces communs, en lien avec la présence visuelle de certains professionnels hommes identifiés. Elle semble rechercher activement ces professionnels et peut adapter ses déplacements pour les voir.

Elle est capable de se masturber dans sa chambre, mais lorsque les professionnels ciblés sont présents, elle a tendance à quitter cet espace pour les retrouver visuellement. Lorsqu'elle est surprise dans les espaces communs, elle s'interrompt immédiatement, ce qui suggère une certaine connaissance des règles sociales, bien que leur compréhension reste partielle.

Ces comportements ont un impact sur :

- le respect de l'intimité des autres personnes accompagnées,
- le travail des professionnels,
- le fonctionnement global du collectif.

Une réflexion d'équipe a conduit à proposer différentes solutions visant à recentrer ces comportements dans l'espace privé, notamment l'utilisation de supports visuels (photos ou vidéos des professionnels concernés). Cette proposition, bien que motivée par une intention d'adaptation, soulève des questionnements éthiques.

La méthode utilisée par le GREA (Groupe de Réflexion Ethique de l'Adapeila) :

Les membres du GREA, composé de parents, de membres du conseil d'administration et de professionnels de l'association, ont rencontré l'équipe à l'origine de la saisine.

A partir des 4 principes éthiques de Beauchamp et Childress[1], le GREA reconnait que la situation relève d'une réflexion éthique.

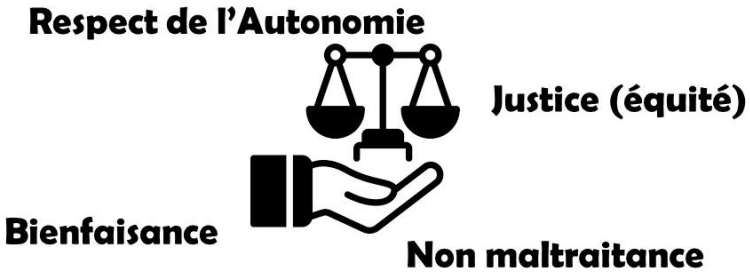

Le GREA propose un retour n'étant ni un référentiel de conduite à tenir ni des injonctions. Il a pour but d'apporter un éclairage éthique aux professionnels. Le GREA rappelle aussi qu'il n'a pas vocation à se substituer au travail des autres instances éthiques existantes ou aux avis et décisions des équipes. Le GREA est une instance consultative, qui a vocation à transmettre la réflexion éthique.

Les membres du GREA remercient les professionnels pour cette saisine.

[1] Beauchamp, T. & Childress, J. (2008). *Les Principes de l'éthique biomédicale* (1re éd.). BELLES LETTRES.

II - RETOUR DU GREA

1 La discussion

Reformulée par le GREA à partir de l'écrit de l'équipe, la problématique est la suivante :

« Comment accompagner l'expression de la sexualité de la personne, en respectant ses besoins et son intimité, tout en garantissant :

- ***le respect des autres personnes accompagnées,***
- ***le respect du cadre professionnel,***
- ***et le respect des droits fondamentaux ? »***

Plus spécifiquement :
L'utilisation d'images de professionnels comme support de stimulation sexuelle constitue-t-elle une réponse adaptée ou une atteinte aux repères éthiques de l'accompagnement ?

Respect de l'autonomie

Le principe de **Respect de l'autonomie** s'appuie sur l'évaluation et la considération des capacités de la personne à exercer son autonomie.

- Autonomie au sens étymologique du terme: Auto: auto et nomos: règles : être en capacité de régir ses propres règles. Expression et capacité d'autogouvernance: respect de ses droits, sa capacité propre, sa compréhension.
- Être autonome, c'est le fait de ne pas être contraint, c'est user d'une capacité d'autorégulation libre, c'est le fait de ne pas être contrôlé par les autres.
- C'est aussi pouvoir agir intentionnellement, c'est être capable de délibérer et d'agir selon ses propres choix, ses propres projets.
- Le respect de l'autonomie impose donc une information claire, compréhensible, adaptée, précise et loyale.
- Les professionnels doivent également s'assurer de la bonne compréhension des informations et du caractère volontaire du choix de la personne.

Le respect de l'autonomie suppose de reconnaître la capacité d'une personne à exprimer des préférences, faire des choix et orienter ses actions, même lorsque cette autonomie est partielle ou altérée.

Dans la situation présentée, la personne manifeste de manière répétée un comportement orienté vers certains professionnels. Une hypothèse serait qu'elle recherche leur présence visuelle dans un contexte de stimulation. Il pourrait également être envisagé que ce comportement vise, au moins en partie, à susciter ou à observer une réaction de la part du professionnel concerné, qu'il s'agisse d'une réaction émotionnelle, comportementale ou relationnelle. La récurrence et la cohérence apparente de ce comportement pourraient témoigner d'un besoin ou d'un désir relativement organisé, ce qui pourrait constituer un indice d'une certaine autonomie décisionnelle et comportementale. Toutefois, ces interprétations demeurent hypothétiques et nécessiteraient d'être corroborées par des éléments complémentaires.

La personne concernée montre qu'elle comprend certaines limites : elle arrête de se masturber dans les espaces communs dès qu'elle se sait observée, ce qui suggère une forme de conscience de l'interdit. Cependant, son comportement – chercher activement le contact visuel avec les professionnels qui l'attirent, se masturber en leur présence, ou manifester de la frustration quand ils sont absents – pourrait révéler une expression de ses désirs et de ses émotions.

Cependant, cette autonomie reste **fragilisée par plusieurs éléments** :

La personne présente des troubles du spectre de l'autisme et ne dispose pas d'un accès complet à la communication verbale, ce qui limite sa capacité à expliciter ses intentions, ses émotions ou ses besoins.

Sa compréhension des normes sociales apparaît partielle et contextuelle : elle semble intégrer qu'il est interdit de se masturber dans les espaces communs (puisqu'elle s'interrompt lorsqu'elle est vue), mais il n'est pas certain qu'elle comprenne le sens de cet interdit**,** ni la distinction entre espace privé et espace public.

Il n'est pas établi qu'elle ait bénéficié d'un accompagnement structuré à la vie affective et sexuelle, ni qu'elle dispose d'une représentation claire de son corps, de l'intimité ou du consentement.

Par ailleurs, plusieurs éléments interrogent directement le respect de son autonomie :

Les décisions prises (mise en place puis retrait de photos) l'ont été sans qu'elle soit associée au processus, ni que son consentement soit recherché de manière adaptée. Or, cette personne, bien que non verbale, dispose de moyens de communication (pictogrammes, comportements, réactions) qui pourraient permettre de recueillir son accord ou son refus.

Les professionnels semblent avoir interprété son besoin comme étant exclusivement sexuel, sans certitude sur cette hypothèse. Il pourrait s'agir également d'un besoin relationnel, d'un attachement spécifique, d'une recherche de stimulation sensorielle ou d'une difficulté à gérer l'absence.

Ainsi, il existe un risque de substitution de l'interprétation des professionnels à l'expression réelle de la personne**.**

La situation pose plusieurs questions :

Dans quelle mesure peut-on considérer que la personne agit librement, si ses comportements sont contraints par ses moyens limités de communication et de compréhension ?

Comment s'assurer que la personne peut vraiment exprimer son avis sur les solutions proposées, et comment respecter son autonomie dans un contexte où elle dépend des professionnels pour répondre à certains de ses besoins ?

Le respect de l'autonomie pourrait amener à :

- poursuivre les essais **d'**outils de communication adaptés**,**
- rechercher activement son consentement même non verbal,
- et co-construire avec elle les règles et les réponses à ses besoins.

Enfin, une autre question subsiste :

La personne exprime-t-elle un besoin sexuel, relationnel, sensoriel ou affectif ?

Sans clarification de ce besoin, il existe un risque important d'interprétation par les professionnels

Le respect de l'autonomie suppose ici de chercher le sens de sa demande réelle et d'associer la personne aux décisions qui la concernent. Pour autant, cette recherche peut également rester vaine.

Bienfaisance

Le principe de **Bienfaisance** explore l'idée de vouloir faire le bien de la personne.

- Vouloir faire le bien
- Agir pour le bien d'autrui
- Mais qu'est-ce que le bien d'autrui ?

Il s'agit d'être vigilant avec ce principe de ne pas imposer nos propres représentations, conceptions et normes du bien. Il est essentiel de déterminer **ce qui constitue le bien POUR la personne.**

La masturbation est une expression de la sexualité et il est essentiel de permettre à cette personne de vivre sa sexualité dans un cadre respectueux de sa dignité et de son intimité. Les professionnels cherchent à répondre à ce besoin en proposant des alternatives (photos, vidéos, magazines) dans sa chambre, afin de limiter les comportements dans les espaces communs.

L'intention de l'équipe est de répondre au besoin de la personne tout en limitant les comportements inadaptés en collectivité. Cette démarche s'inscrit dans une logique de préservation de son bien-être. La reconnaissance de la sexualité comme composante de la santé globale va dans le sens de la bienfaisance.

Le principe de bienfaisance impose d'agir dans le sens du bien-être de la personne, en soutenant ses besoins fondamentaux, y compris sa vie affective et sexuelle.

Dans cette situation, l'équipe manifeste une volonté de :

- reconnaître la sexualité comme un besoin légitime,
- éviter la répression pure du comportement,
- proposer des solutions permettant de concilier satisfaction individuelle et respect du cadre collectif**.**

Cependant, la mise en œuvre concrète soulève plusieurs interrogations.

D'une part, la solution envisagée (photos ou vidéos des professionnels) peut être perçue comme une tentative de réponse. Néanmoins, elle repose sur une hypothèse non vérifiée : que la stimulation sexuelle de la personne dépendrait spécifiquement de ces professionnels.

Or, plusieurs éléments invitent à nuancer cette interprétation :

La personne se masturbe également en leur absence.

Elle recherche leur présence de manière active, ce qui peut traduire autre chose qu'une simple stimulation visuelle (attachement, relation, routine, repère).

Les supports précédemment proposés (magazines) n'ont pas fonctionné, mais leur nature (non contextualisée, non interactive) peut expliquer cet échec.

D'autre part, cette réponse pourrait avoir des effets ambivalents :

Elle pourrait apaiser temporairement le comportement en le recentrant dans un espace privé.

Mais elle pourrait aussi renforcer la fixation sur des personnes identifiées, et donc maintenir, voire amplifier la dépendance à leur présence.

Cependant, il est important de s'interroger sur la nature réelle de son besoin : s'agit-il uniquement d'une stimulation sexuelle, ou aussi d'un besoin de relation, d'attention, ou de réponse à l'ennui ? Un bilan sensoriel pourrait aider à mieux comprendre ses motivations. Par ailleurs, les solutions envisagées (comme l'usage de photos ou de vidéos des professionnels) soulèvent des questions sur

leur pertinence et leur impact à long terme pour la personne mais aussi la préservation d'un environnement de travail serein pour les professionnels.

Autoriser l'utilisation de leur image s'apparente à la solution menant à une situation la moins inconfortable pour eux.

La bienfaisance implique également de se demander si d'autres besoins ne sont pas en jeu :

- ennui ou manque de stimulation,
- besoin d'interaction sociale,
- difficulté à gérer les temps d'absence,
- besoin d'apprentissage des normes liées à l'intimité.

Ainsi, agir de manière bienfaisante suppose ici :

- de ne pas réduire la situation à une lecture uniquement sexuelle,
- d'explorer les différentes causes possibles,
- et de proposer un accompagnement global (éducatif, relationnel, sensoriel).

Enfin, intervenir est en soi une forme de bienfaisance, car laisser la situation perdurer expose la personne à des situations socialement inadaptées et peut compromettre son inclusion dans le collectif.

La bienfaisance suppose ici de mieux comprendre la demande avant d'y répondre.

D'un côté, ces propositions visent à améliorer son bien-être en lui offrant un exutoire dans un espace privé. De l'autre, elles pourraient renforcer son attachement à ces professionnels, ou créer une dépendance à leur image.

Comment, dès lors, concilier le respect de sa sexualité et le bien-être des professionnels, sans banaliser une pratique qui pourrait devenir source de tension pour l'équipe ou la collectivité ?

Non malfaisance

Le principe de **non malfaisance** est porté par l'idée et le désir de ne pas faire de mal, ne pas nuire à quelqu'un à travers l'accompagnement comme le soin.

- Ne pas faire le mal.
- Primum non nocere « premièrement ne pas nuire ».
- La juste proportionnalité des accompagnements ou soins : les contreparties liées aux accompagnements ou aux soins ne doivent pas être supérieures aux bénéfices attendus. Il s'agit d'étudier la balance bénéfice-risque.

Le principe de non-malfaisance impose de ne pas nuire, que ce soit de manière directe ou indirecte.

Dans cette situation, plusieurs risques de préjudice pourraient être pris en compte.

Pour la personne accompagnée :

Le fait de prendre des décisions sans elle (installation/retrait de photos) peut constituer une atteinte à sa liberté de choix et à son intégrité psychique**.**

L'intrusion dans sa chambre/ espace privé (par l'affichage de photos ou de vidéos sans son accord) présente également un risque d'atteinte à son intimité.

L'introduction d'images de professionnels dans un contexte sexuel peut créer une confusion des repères relationnels, notamment entre accompagnement professionnel et relation intime.

Le renforcement de comportements centrés sur des personnes spécifiques peut limiter ses possibilités d'évolution et restreindre son champ relationnel**.**

Pour les professionnels :

L'utilisation de leur image dans un contexte de stimulation sexuelle peut entraîner un malaise professionnel et un questionnement éthique**.**

Même en cas d'accord explicite, il existe un risque de pression implicite ou de difficulté à refuser.

Cela peut conduire à une altération de la posture professionnelle, en brouillant les frontières entre accompagnement et implication personnelle.

La précipitation dans la prise de décision (mise en place immédiate des photos) traduit une volonté de solution rapide pour soulager l'ensemble des professionnels.

Pour le collectif :

Le comportement dans les espaces communs porte atteinte au respect des autres personnes accompagnées, des familles et des intervenants extérieurs**.**

Il existe un risque de généralisation de ce comportement à d'autres situations.

Une réponse non cadrée peut créer un précédent difficile à réguler dans l'établissement.

Sur le plan institutionnel :

L'absence de validation par la hiérarchie de la solution proposée peut induire des pratiques risquées pour les professionnels et potentiellement incohérentes**.**

Un point essentiel concerne le risque d'interprétation erronée : en l'absence de compréhension du comportement, toute réponse peut être inadaptée.

Le principe de non-malfaisance invite ici à la prudence et à l'évaluation des effets à court et long terme.

Il est donc crucial de se demander :

Comment tester des solutions sans créer de préjudice pour la personne, les professionnels ou le groupe ? Comment garantir que les alternatives proposées ne nuisent pas à la dignité ou à l'équilibre de chacun ?

Principe de justice

Le principe de **Justice (équité)** correspond à la juste redistribution des ressources disponibles (humaines et matérielles) et non pas la notion de justice dans le cadre juridique (tribunal, droit).

- Il porte sur l'impératif de réduire les facteurs d'inégalité.
- La personne reçoit les soins, propositions, accompagnements au regard de ses besoins et possibles. C'est un principe souvent questionné lors des accompagnements collectifs : répartition des moyens humains, techniques et en termes de temps.

Le principe de justice implique une répartition équitable des droits, des devoirs et des contraintes entre toutes les personnes concernées.

Les décisions prises jusqu'à présent (comme l'affichage des photos) ont été discutées en équipe, mais sans toujours associer la personne concernée ou l'ensemble des professionnels.

Cela pose la question de l'équité :
Comment garantir que la solution choisie respecte les droits de la personne, mais aussi ceux des professionnels et des autres personnes accompagnées ?

La situation interroge l'équilibre entre les droits individuels et collectifs. Plusieurs tensions apparaissent.

Entre la personne et le collectif :
Il s'agit de trouver un équilibre entre le droit de la personne à vivre sa sexualité **et le** droit des autres à ne pas être exposés à des comportements intimes**.**

Entre professionnels :
Tous les professionnels ne sont pas égaux face à la situation : certains la tolèrent, d'autres non.

La mise en place d'un dispositif impliquant l'image des professionnels pose la question d'une équité de traitement et du respect du refus**.**

Sur le plan institutionnel :
La décision semble avoir été prise de manière rapide, sans validation.

La place de la personne dans la décision reste insuffisante.

L'absence de cadre partagé peut générer des inégalités de pratiques entre équipes ou situations**.**

Entre personnes accompagnées :
Répondre de manière spécifique à cette situation peut créer des attentes ou incompréhensions chez les autres personnes**.**

Il est nécessaire de garantir une cohérence dans l'accompagnement de la vie intime et sexuelle adapté à chacun.

Le principe de justice implique ici de poser un cadre clair, partagé et institutionnellement validé et respectueux.

Il est nécessaire de garantir :

- un cadre équitable pour tous les professionnels**,** certains pouvant refuser ce type d'implication ;
- une cohérence institutionnelle**,** pour éviter des décisions prises dans l'urgence ou non partagées ;
- une équité entre personnes accompagnées**,** afin que les réponses apportées ne créent pas d'inégalités ou de précédents difficiles à gérer.

La question de la décision collective est centrale :

- Comment sont validées les pratiques ?
- Quelle est la place de la personne accompagnée ?
- Comment éviter que certains professionnels se sentent contraints ?

Par ailleurs, cette situation interroge sur la place de chacun dans la prise de décision :

- Pour la personne : A-t-elle été consultée, et comment ?
- Pour les professionnels : Ceux qui acceptent de participer à cette solution (en fournissant leur image) le font-ils librement, sans pression ?
- Pour la collectivité : Comment éviter que cette pratique ne crée un sentiment d'injustice ou de privilège pour certaines personnes accompagnées ou professionnels ?

Enfin, cette situation soulève une question plus large : ***jusqu'où peut-on aller dans l'accompagnement de la sexualité en établissement, sans empiéter sur la posture professionnelle ou créer des attentes impossibles à satisfaire pour tous ?***

2 Conclusion

La situation met en tension le respect de la liberté individuelle et les exigences du cadre collectif.

Du côté de l'autonomie : respecter l'expression d'un comportement sans en interpréter le sens ;

Pour la bienfaisance : apporter une réponse adaptée et bénéfique ;

La non-malfaisance : éviter les effets négatifs pour la personne, les professionnels et le collectif ;

Et pour la justice : garantir un cadre équitable et cohérent.

Si la reconnaissance du droit à la sexualité constitue un point essentiel, les modalités de réponse doivent rester compatibles avec :

- le respect de la personne,
- la protection du collectif,
- et les limites des missions professionnelles.

Une approche éthique prudente inviterait à :

- approfondir la compréhension du comportement (sexuel, relationnel, sensoriel),
- associer la personne aux décisions,
- renforcer les outils de CAA (Communication Alternative et Améliorée)
- renforcer l'éducation à la vie intime, affective et sexuelle,
- travailler explicitement la notion d'intimité et de distinction des espaces**,**
- solliciter des professionnels ressources (centre de santé sexuelle, sexologue, centre ressource Intim'Agir, associations…),
- construire une réponse progressive, évaluable et réversible**,**
- formaliser un cadre institutionnel clair et partagé**.**

La solution envisagée, bien qu'animée par une intention bienveillante, nécessite d'être réinterrogée au regard des risques qu'elle comporte.

Une démarche progressive, concertée et centrée sur la compréhension du comportement apparaît comme la voie la plus éthique.

Pour avancer de manière éthique, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Impliquer la personne **:** Utiliser ses outils de communication (pictogrammes, observations) pour recueillir son assentiment et adapter les solutions à ses réactions.
- Tester des alternatives non intrusives **:** Avant d'envisager des photos ou des vidéos, explorer d'autres moyens (pictos « intimité », activités alternatives).
- Clarifier le cadre professionnel : S'appuyer sur des ressources extérieures, sensibiliser l'équipe et définir des limites claires pour l'accompagnement de la sexualité.
- Évaluer et ajuster **:** Coter les comportements, réaliser des bilans réguliers et associer la famille et l'équipe pluridisciplinaire aux décisions.

Quelques ressources non exhaustives sur le sujet

RBP « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS (volet 1 - socle transversal) »

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3590098/fr/accompagner-la-vie-intime-affective-et-sexuelle-des-personnes-en-essms-volet-1-socle-transversal

et sa synthèse :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-02/accompagner_la_vie_intime_affective_et_sexuelle_des_personnes_en_essms._volet_1_socle_transversal_points_cles.pdf

Sexo solo : quand la masturbation nécessite un apprentissage explicite. Un outil de réduction des risques en matière de santé sexuelle

https://www.sexo-solo.com/

(disponible au CRA https://cra-paysdelaloire.centredoc.fr/index.php?lvl=notice_display&id=11597)

Education sexuelle et relations sociales en autisme : enseignement de l'éducation sexuelle en autisme par études de cas pédagogiques

https://www.docautisme.com/index.php?lvl=notice_display&id=124892

Centre Ressource Intim'Agir Pays-de-la-Loire https://intimagir-paysdelaloire.fr/je-cherche-une-ressource/

Ressources de la spécialité : Vie affective et sexuelle sur le site santé BD
https://santebd.org/les-fiches-santebd/vie-affective-et-sexuelle

Instruction CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences.
https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45220